(CE) No. 1907/2006



Mesurol FS 500 1/13

Version 12/B Date de révision: 24.03.2020 102000007167 Date d'impression: 25.03.2020

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Mesurol FS 500

Code du produit (UVP) 04411935

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

Utilisation Insecticide, Traitement de semence

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Bayer CropScience SA-NV

> J.E. Mommaertslaan 14 1831 Diegem (Machelen)

Belgique

Téléphone +32(0)2/535 63 11 (24 heures / 7

jours)

Téléfax +32(0)2/534 35 76

Service responsable E-mail: sarah.verbiest@bayer.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Bayer CropScience SA-NV +32(0)2/535 63 11 (24 heures / 7 jours) +32(0)70/245 245 (24 heures / 7 jours)

Centre Antipoisons

(Belgique)

Centre Antipoisons (Grand- +352 8002 5500 (24 heures / 7 jours)

Duché de Luxembourg)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Toxicité aiguë: Catégorie 3

H301 Toxique en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique: Catégorie 1

Très toxique pour les organismes aquatiques. H400

Toxicité chronique pour le milieu aquatique: Catégorie 1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage suivant la législation belge et luxembourgeoise :

(CE) No. 1907/2006



Mesurol FS 500 2/13

 Version 12 / B
 Date de révision: 24.03.2020

 102000007167
 Date d'impression: 25.03.2020

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Méthiocarbe





Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 Contient 1,2-benzisothiazole-3 (2H) -ON et 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-

méthyl-2H-isothiazol-3-one (3: 1). Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et

l'environnement.

Conseils de prudence

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection.

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un

médecin

P301 + P330 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

P321 Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours

sur cette étiquette).

P391 Recueillir le produit répandu.

2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique

Suspension concentrée pour traitement des semences (FS) Méthiocarbe 500 g/l

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Nom	NoCAS /	Classification	Conc. [%]
	NoCE / REACH Reg. No.	RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	
Méthiocarbe	2032-65-7 217-991-2	Acute Tox. 2, H300 Acute Tox. 2, H330 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	44,7
masse de réaction de 5- chloro-2-méthyl-2H- isothiazol-3-one et de 2-	55965-84-9	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 2, H310 Acute Tox. 2, H330	> 0,0002 - < 0,0015

(CE) No. 1907/2006



 Mesurol FS 500

 Version 12 / B
 Date de révision: 24.03.2020

 102000007167
 Date d'impression: 25.03.2020

méthyl-2H-isothiazol-3- one (3:1)		Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	
1,2-benzisothiazol-3(2H)- one	2634-33-5 220-120-9 01-2120761540-60-xxxx	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 2, H330 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411	> 0,005 - < 0,05
Glycérine	56-81-5 200-289-5 01-2119471987-18-XXXX	Non classé	> 1

Information supplémentaire

Méthiocarbe	2032-65-7	Facteur M: 100 (acute)
masse de réaction de 5-chloro-2- méthyl-2H- isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H- isothiazol-3-one (3:1)	55965-84-9	Facteur M: 100 (acute), 100 (chronic)
1,2-benzisothiazol- 3(2H)-one	2634-33-5	Facteur M: 1 (acute)

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime

en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement

souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Appeler immédiatement un médecin ou

un centre AntiPoison.

Contact avec la peau Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible,

avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les

troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les

paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un

médecin.

(CE) No. 1907/2006



Mesurol FS 500 4/13

Version 12/B Date de révision: 24.03.2020 102000007167 Date d'impression: 25.03.2020

Ingestion Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la

bouche. Provoquez le vomissement, seulement si : 1. le patient est parfaitement conscient, 2. aucune aide médicale n'est rapidement disponible, 3. l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, et 4. l'ingestion remonte à moins d'une heure. (Le vomi ne doit pas pénétrer

dans les voies respiratoires.)

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Après contact avec les yeux, une vision temporairement brouillée peut

> survenir dû à une constriction pupillaire (myosis)., Bradycardie, Hypotension, Salivation, Hypersécrétion bronchique, Vomissements, Diarrhée, Sueurs, Fasciculation musculaire, Spasme, Difficultés respiratoires, Paralysies respiratoires, Somnolence, Coma, Insuffisance respiratoire, Hypothermie, Convulsions, Nausée

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Risques Ce produit est un carbamate inhibiteur de la cholinestérase.

Traitement Surveiller les paramètres respiratoires, cardiovasculaires et le système

nerveux central. Surveiller la numération globulaire. Surveiller les paramètres globulaires et la cholinestérase plasmatique. Observation

d' électrocardiogramme. Oxygène ou respiration artificielle si

nécessaire. Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. L'antidote suivant est généralement préconisé : atropine. Administrer l'antidote uniquement en présence de

symptômes clairs d'empoisonnement ou si l'activité de la

cholinesterase est inhibée à plus de 30 % par rapport à la normale. En cas de convulsions, une benzodiazépine (ex. : diazépam) doit être administrée aux doses standards. Contre-indications : oximes

(pralidoxime, obidoxime).

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO2), Mousse, Sable

Inappropriés Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance

ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :, Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Oxyde de carbone (CO), Isocyanate de méthyle, Oxydes d'azote (NOx), Oxydes de soufre

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

(CE) No. 1907/2006



Mesurol FS 500 5/13

 Version 12 / B
 Date de révision: 24.03.2020

 102000007167
 Date d'impression: 25.03.2020

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces

contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la

protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux

souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant

pour acide, agglomérant universel, sciure). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres

rubriques

Informations concernant la manipulation, voir section 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle,

voir section 8.

Informations concernant l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction

d'air appropriée.

Indications pour la

protection contre l'incendie et l'explosion

Pas de précautions spéciales.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer

séparément les vêtements de travail. Après le travail, se laver aussitôt

les mains et éventuellement prendre une douche. Enlever

immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Éviter une

exposition directe au soleil. Protéger du gel.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour

animaux.

Matériau approprié PEhd (polyéthylène haute densité)

7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

(CE) No. 1907/2006



Mesurol FS 500 6/13

 Version 12 / B
 Date de révision: 24.03.2020

 102000007167
 Date d'impression: 25.03.2020

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeur limite d'exposition

Composants	NoCAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Méthiocarbe	2032-65-7	0,14 mg/m3 (TWA)		OES BCS*
Glycérine	56-81-5	10 mg/m3 (TWA)	06 2011	OEL (BE)
(Brouillard.)		` ,		

^{*}OES BCS: Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se réferer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est nécessaire dans les conditions d'exposition attendues. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Protection des mains

Veuillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.

Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Type de matière Caoutchouc nitrile

Taux de perméabilité > 480 min Épaisseur du gant > 0,4 mm Indice de protection Classe 6

Norme Gants de protection conformes à EN

374.

Protection des yeux

Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

Protection de la peau et du corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type

En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.

Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une

(CE) No. 1907/2006



 Mesurol FS 500
 7/13

 Version 12 / B
 Date de révision: 24.03.2020

102000007167 Date d'impression: 25.03.2020

blanchisserie industrielle.

Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarasser en suivant

les prescriptions du fabricant.

Mesures générales de

protection

En cas de manipulation directe et de contact possible avec le

produit:

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme suspension
Couleur rouge

Odeur faible, caractéristique

Seuil olfactif Donnée non disponible

pH 4,0 - 6,0 (100 %) (23 °C)

Point/intervalle de fusion Donnée non disponible

Point d'ébullition Donnée non disponible

Point d'éclair > 100 °C

Pas de point d'éclair mesuré - Détermination conduite jusqu'à la

température d'ébullition.

Inflammabilité Donnée non disponible

Température d'autoDonnée non disponible

inflammabilité

Température 445 °C d'inflammabilité

Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)

Donnée non disponible

Limite d'explosivité,

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité,

inférieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur

Taux d'évaporation

Densité de vapeur relative

Densité relative

Densité

Hydrosolubilité miscible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Méthiocarbe: log Pow: 3,08 (20 °C)

Non tassé

(CE) No. 1907/2006



Mesurol FS 500 8/13

 Version 12 / B
 Date de révision: 24.03.2020

 102000007167
 Date d'impression: 25.03.2020

Viscosité, dynamique 250 - 350 mPa.s (20 °C) Gradient de vitesse 7,5 /s

Viscosité, cinématique Donnée non disponible
Sensibilité aux chocs Pas sensible aux chocs.

Propriétés comburantes Le produit n'est pas comburant

Explosivité Non explosif

9.2 Autres informations Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Décomposition thermique de 270 °C

Mesuré en verre.

La valeur fournie concerne la matière active technique.

10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et

de manipulation sont respectées.

10.4 Conditions à éviter Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles Stocker dans l'emballage d'origine.

10.6 Produits de

décomposition dangereux

Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat) > 50 - < 300 mg/kg

Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat) > 1,571 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Produit testé sous forme d'aérosol respirable. Concentration atmosphérique maximale atteinte. Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Toxicité cutanée aiguë DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg

Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Pas d'irritation de la peau (Lapin)

Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Lésions oculaires Pas d'irritation des yeux (Lapin)

graves/irritation oculaire Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Sensibilisation respiratoire Peau: Non sensibilisant. (Souris)

ou cutanée OCDE Ligne Directrice 429, essai de stimulation locale des ganglions

(CE) No. 1907/2006



Mesurol FS 500 9/13

Version 12/B Date de révision: 24.03.2020 102000007167 Date d'impression: 25.03.2020

lymphatiques (ELGL)

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Méthiocarbe : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Méthiocarbe : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Evaluation de la mutagénèse

Méthiocarbe : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Méthiocarbe : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Méthiocarbe : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans les études menées sur des générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents. Méthiocarbe : Les effets observés sur la reproduction sont liés à la toxicité parentale.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Méthiocarbe : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Méthiocarbe sont liés à la toxicité maternelle.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)) 0,65 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

La valeur fournie concerne la matière active technique.

Toxicité pour les CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 0,0077 mg/l

invertébrés aquatiques Durée d'exposition: 48 h

La valeur fournie concerne la matière active technique.

Toxicité des plantes

CI50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) 2,2 mg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h aquatiques

La valeur fournie concerne la matière active technique.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Méthiocarbe:

Pas rapidement biodégradable

Méthiocarbe: Koc: 660 Koc

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Méthiocarbe:

(CE) No. 1907/2006



Mesurol FS 500 10/13

Version 12 / B Date de révision: 24.03.2020 102000007167 Date d'impression: 25.03.2020

Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Méthiocarbe: Légèrement mobile dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Méthiocarbe: Cette substance n'est pas considérée comme persistante,

bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée

comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique

supplémentaire

Pas d'autre effet à signaler.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant,

après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation

d'incinération.

Emballages contaminés Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des

déchets dangereux.

Code d'élimination des

déchets

02 01 08* déchets agrochimiques contenant des substances

dangereuses

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU **2992**

14.2 Nom d'expédition des Nations CARBAMATE PESTICIDE LIQUIDE, TOXIQUE

unies

(METHIOCARBE SOLUTION)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

6.1

14.4 Groupe d'emballage III 14.5 Marque dangereux pour OUI

l'environnement

Code danger 60 Code tunnel E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

14.1 Numéro ONU **2992**

14.2 Nom d'expédition des Nations

unies

CARBAMATE PESTICIDE, LIQUID, TOXIC

(METHIOCARB SOLUTION)

(CE) No. 1907/2006



 Mesurol FS 500

 Version 12 / B
 Date de révision: 24.03.2020

 102000007167
 Date d'impression: 25.03.2020

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage III 14.5 Polluant marin OUI

IATA

14.1 Numéro ONU **2992**

14.2 Nom d'expédition des Nations CARBAMATE PESTICIDE, LIQUID, TOXIC

6.1

6.1

unies

(METHIOCARB SOLUTION)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage14.5 Marque dangereux pourNON

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information supplémentaire

Classement OMS : II (Modérément dangereux)

Numéro d'agréation / Belgique 7385P/B

Classe de toxicité A

(Belgique)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

H300	Mortel en cas d'ingestion.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.

(CE) No. 1907/2006



 Mesurol FS 500

 Version 12 / B
 Date de révision: 24.03.2020

 102000007167
 Date d'impression: 25.03.2020

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

voies de navigation intérieure

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

route

CEx Concentration d'Effet pour X%
Clx Concentration d'Inhibition pour X%
CLx Concentration Létale pour X%

Conc. Concentration

DLx Dose Létale pour X%

EINECS Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ELINCS Inventaire européen des substances chimiques notifiées

ETA Estimation de la Toxicité Aiguë

IATA International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association

Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises

dangereuses

IBC International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous

Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques

dangereux en vrac (Recueil IBC)

IMDG International Maritime Dangerous Goods: Code maritime international des

marchandises dangereuses

LOEC/LOEL Concentration/Dose minimale avec effet observé

M La mention "M" indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des

irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en

fonction de la période d'échantillonnage.

MARPOL: International Convention for the prevention of marine pollution from ships -

Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

N.O.S./N.S.A Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs

NE/EN Norme européenne

NOEC/NOEL Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés.

NOEC/NOEL en anglais.

No.-CAS Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)

No.-CE Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
OCDE Organisation de coopération et de développement économique

OMS Organisation mondiale de la Santé

RID Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises

dangereuses

TWA Valeur limite de moyenne d'exposition

UE Union Européenne UN Nations Unies

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2015/830 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date

(CE) No. 1907/2006



13/13

Mesurol FS 500

 Version 12 / B
 Date de révision: 24.03.2020

 102000007167
 Date d'impression: 25.03.2020

indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Objet de la révision: Sections de la FDS mises-à-jour : Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.